



PROCEDURES pour CHANTIERS

Plouguerneau d'Hier et d'Aujourd'hui - BP 1 - 29880 Plouguerneau

association@plouguerneau.net

<http://www.plouguerneau.net>

Ce document précise les procédures applicables à tous les chantiers que notre association « Plouguerneau d'Hier et d'Aujourd'hui » met en œuvre.

Un chantier, pour notre association, est un travail réalisé par un ou plusieurs membres de l'association. Exemples : Nettoyer un lavoir, nettoyer un chemin, baliser un chemin, ...

1 - METHODOLOGIE DANS L'ASSOCIATION

Chaque membre de l'association peut proposer un chantier. Il devient alors « **responsable** » de son chantier. Il peut former une équipe avec d'autres membres de l'association. Il peut faire appel à l'ensemble des membres de l'association pour : des gros travaux, ...

2 - VALIDATION DE LA MISE EN OEUVRE D'UN CHANTIER

Chaque chantier, avant sa mise en œuvre, doit être validé par l'association. Dominique DONVAL est désigné comme référent des chantiers de l'association.

Le but de cette validation :

- Contrôler que nous avons le droit d'intervenir sur les lieux d'un chantier
- Voir si une autre association ou une institution (Mairie, CCPA, ...) ne travaille pas sur un chantier
- ...

Dominique DONVAL sera aussi le relais avec les services techniques ou autres susceptibles de nous aider : Mairie, CCPA, ...

Une « **Fiche Chantier** » devra être créée pour chaque nouveau chantier. Elle devra être remplie par le « **responsable** » du chantier et validée par l'association.

3 - QUI PEUT TRAVAILLER SUR UN CHANTIER (ASSURANCES)

Normalement ne peuvent travailler sur un chantier que des membres de l'association.

Si une ou plusieurs personnes (non membre de l'association) sont susceptibles de travailler sur un chantier, il faudra les notifier sur la « **Fiche Chantier** ». Dans ce cas ils seront couverts par **notre assurance**. Si une personne (non précisée sur la Fiche Chantier) vient travailler pour une journée sur un chantier, il faudra l'ajouter sur la « **Fiche Chantier** » le jour même pour qu'il soit couvert par **notre assurance**.